

Formation Permis Feux - maîtriser les risques liés aux travaux par points chauds

Etablir le permis de feux et connaître les obligations réglementaires qui y sont liées pour prendre les précautions nécessaires au travail par points chauds.

Objectifs

- Analyser les risques encourus lors de travaux par points chauds
- Etablir le permis de feux et veiller à son application
- Ce stage reprend les principes généraux de l'analyse et la maîtrise des risques d'incendie et inclut une formation à l'emploi des extincteurs portatifs et mobiles

Participants

Toute personne chargée de la mise en place du permis de feux et de son suivi (entreprise utilisatrice, entreprise extérieure)

Pré requis

Aucun

Contenu théorique

- Le risque incendie :
 - le triangle du feu
 - les feux couvants
 - les modes de propagation
 - adaptation et choix des extincteurs
- Le permis feu :
 - pourquoi établir ce document
 - obligations réglementaires et contractuelles
 - responsabilités
 - durée de validité
 - procédure opérationnelle (avant, pendant, après les travaux)



Nombre de participants

12 personnes maximum par groupe

Durée

1 jour par groupe

Lieu

Votre établissement

Prix

A partir de 800 € net / jour

Délais d'accès à la formation

15 jours et en fonction des plannings}

Contactez-nous au +33 (0)3 87 62 76 73
pour plus d'informations

Pratique

- Etudes de cas en sous-groupe
- L'utilisation des moyens portatifs d'extinction, mise en œuvre par les participants

Modalités d'évaluation

Mises en situations pratiques

AGORA Formations

Saussaie en Mi Terre | 57130 Jouy Aux Arches
Tél. / Fax : 03 87 62 76 73 | Mobile : 06 03 35 44 42